



LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES

D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AU LYCEE INTERNATIONAL

Le Lycée International de Ferney-Voltaire (sites de Ferney-Voltaire et Saint-Genis-Pouilly) a pour spécificité d'offrir une large palette de langues et de dispositifs d'enseignement des langues.

Afin de préparer l'entrée de votre enfant en seconde, vous trouverez ci-dessous une vision synthétique de nos dispositifs spécifiques, et des conditions d'accès.

Attention, l'inscription engage pour l'année scolaire (pas d'abandon en cours d'année scolaire).

LES SECTIONS INTERNATIONALES (allemande, britannique, espagnole, italienne, néerlandaise)

La philosophie des sections : elles accueillent des élèves français et étrangers avec des objectifs bilingues et biculturels de très haut niveau.

Le contenu académique : les élèves reçoivent, en plus de l'enseignement normal des programmes de l'Education nationale, un enseignement de littérature dans la langue concernée (4 h par semaine) et un complément d'enseignement en histoire-géographie sur un programme adapté pour intégrer des aspects concernant le pays partenaire (2h par semaine). En première et terminale, s'ajoute un enseignement de 2h de « Connaissance du Monde ». L'établissement propose aussi, pour la section britannique, et de manière optionnelle, un enseignement de mathématiques en anglais (2de et 1^{re}).

Le diplôme : en plus de dispositifs nationaux dépendant des sections (GCSE en section britannique, etc...), les élèves des Sections Internationales passent des épreuves spécifiques au Baccalauréat permettant d'obtenir le diplôme du « Baccalauréat Français International ».

L'admission : prononcée par l'Inspection académique, en fonction des places disponibles, elle exige de passer un test de niveau dans la langue concernée (pour toute candidature, prendre contact avec Sandrine Crétenoud, secrétaire du Proviseur du Lycée International).

LES SECTIONS EUROPEENNES (allemande, anglaise, italienne)

La philosophie des sections : elles permettent à des élèves motivés de développer leurs compétences en langue vivante et leur connaissance de la culture du pays concerné.

Le contenu académique : l'élève inscrit en « section européenne » bénéficie d'un horaire renforcé en langue et d'un enseignement de « DNL » (Discipline Non Linguistique) dans la langue concernée. Au Lycée International de Ferney-Voltaire, aujourd'hui, les DNL sont l'histoire-géographie ou les mathématiques pour les sections anglaise et italienne ; l'histoire-géographie pour la section allemande.

Le diplôme : en plus des épreuves communes à tous les élèves, les élèves inscrits dans ce dispositif passent une évaluation spécifique (liée à leur DNL), et s'ils obtiennent au moins 10/20 à cette épreuve, en plus d'un 12/20 au contrôle continu dans la langue de section, ils obtiennent un baccalauréat comportant la mention « Section Européenne ».

L'admission : par une commission interne à l'établissement, sur études des bulletins de 3eme et d'une mini-lettre de motivation (candidature transmise par l'intermédiaire du collège d'origine).

LES LANGUES AVANCEES (allemand, anglais, espagnol)

La philosophie du dispositif : il accueille des élèves qui ont une maîtrise de la langue bien supérieure aux programmes de l'année concernée (exemple, niveau B1 à l'entrée en seconde).

Le contenu académique : dans un horaire égal à celui de tout élève, les professeurs proposent un niveau d'enseignement plus élevé que dans les autres groupes, pour permettre à ces élèves de continuer à progresser.

Le diplôme : les élèves passent les mêmes épreuves que leurs camarades au baccalauréat. Ce dispositif (spécifique au lycée international) ne donne pas lieu à une mention sur le diplôme. En revanche les élèves peuvent s'ils le souhaitent à titre personnel s'inscrire pour passer une certification d'un organisme partenaire.

L'admission : prononcée par l'établissement suite à des tests passés au lycée en mai (candidature transmise par l'intermédiaire du collège d'origine).

NOTES :

- Les candidatures à l'un ou plusieurs de ces dispositifs n'ont aucun lien avec l'affectation dans l'établissement, qui est du seul ressort de l'Inspection Académique.
- Les résultats des admissions en sections internationales seront connus au moment de l'affectation (fin juin) ; les résultats des admissions en sections européennes et classes de langues avancées seront communiqués lors des inscriptions pédagogiques (début juillet).
- Une admission dans un dispositif vaut inscription. Pas d'abandon possible en cours d'année.
- **Ces dispositifs ne sont pas cumulables entre eux** (à l'exception des élèves de section internationale ou de section européenne allemande qui peuvent également postuler pour un dispositif de langue avancée).